

MINISTRE DES RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ESPACES ET DES
AMENAGEMENTS PASTORAUX

DIRECTION DE LA SECURISATION DE L'ESPACE
PASTORAL

N° : 2020 -017 / MRAH/SG/DGEAP/DSEP



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 22 avril 2020

Le Directeur

Point Focal PREDIP

A

Réf. : messages mail de M. Boubacar BARRY
du 15, 17 et 20 avril 2020

Monsieur le Coordonnateur du Projet
Régional de Dialogue et d'Investissement
pour le Pastoralisme et la Transhumance
au Sahel et dans les pays côtiers de
l'Afrique de l'Ouest (PREDIP)

OUAGADOUGOU

Objet : contribution pour enrichir la note
d'informations sur l'impact de la pandémie du
COVID 19 sur les activités pastorales

Monsieur le Coordonnateur ;

Comme suite aux échanges que j'ai eus avec Monsieur Boubacar BARRY, cités en référence, je viens par la présente vous apporter mes contributions pour l'élaboration de la note d'information sur la prise en compte de l'impact de la pandémie du COVID 19 sur les activités pastorales au Burkina Faso.

Au plan de la disponibilité alimentaire du bétail, les résultats d'évaluation des ressources pastorales 2019-2020 indiquent un bilan fourrager prévisionnel déficitaire de 5, 55 millions de tonnes de matière sèche (MS). Il ressort que le disponible fourrager ne pourra que couvrir 5 mois d'alimentation du bétail, et sur les 45 provinces du pays, 30 sont jugées déficitaires dont la moitié (15) très déficitaires, 04 ont un bilan fourrager prévisionnel en équilibre et 11 ont un bilan fourrager prévisionnel excédentaire. En outre, la situation sécuritaire limite l'activité de vaine pâture du bétail, certains pasteurs et leur bétail se trouvent confinés et concentrés dans certains endroits inhabituels caractérisés par une grande fragilité écologique. Sur le plan pastoral, les attaques de groupes non identifiés ont entraîné une perturbation et une modification des circuits habituels des mouvements du bétail et des zones de concentration post campagne mettant plusieurs éleveurs en situation de Personnes déplacées internes (PDI). Aussi, il y a l'impossibilité de pratiquer la transhumance transfrontalière au Benin qui l'a interdite par arrêté interministériel. C'est dans ce contexte que les premiers cas du COVID 19 ont été notifiés le 09/03/2020 à Ouagadougou. Malgré les mesures barrières prises et les efforts du comité national et des comités régionaux de gestion des urgences sanitaires mis en place, la situation montre à la date du 22 avril 2020, 609 cas confirmés, 389 guérisons et 39 décès repartis dans neuf régions sur les treize que compte le pays.

1-

M

Avec l'apparition de la pandémie, les mesures prises ont été annoncées par le Président Faso le 20 mars 2020 et le 02 avril 2020, ainsi que par arrêtés ministériels. Ce sont entre autres (i) la fermeture des universités et des écoles, (ii) l'arrêt du transport en commun, (iii) l'interdiction des regroupements, (iv) la fermeture des marchés y compris les marchés à bétail, (v) la fermeture des frontières, (vi) l'institution de couvre-feu et (vii) la mise en quarantaine des localités touchées. Ces mesures ont un impact sur la population et également la pratique des activités pastorales.

Sur la mobilité des animaux au niveau des différents couloirs transfrontaliers, on peut retenir : (i) la concentration des animaux liée à la fermeture des frontières dans les pays d'accueil et à la rareté de l'eau et de pâturage dans les zones de transit ; (ii) les difficultés d'accès à l'aliment bétail ; (iii) les difficultés d'accès à l'eau liées au tarissement des points d'eau sur les couloirs ; (iv) le ralentissement des services vétérinaires pour les interventions et la délivrance des documents de transhumance et (v) l'impossibilité de vendre les animaux pour acheter les provisions nécessaires aux pasteurs et transhumants.

En ce qui concerne l'accessibilité aux zones de pâturage, aux points d'eau et aux infrastructures marchandes, on note (i) des difficultés de déplacement des pasteurs suite à la quarantaine, (ii) la mise en chômage des acteurs des marchés à bétail (commerçants de bétail, courtiers, convoyeurs, bouviers, éleveurs) suite aux fermetures et l'arrêt des activités connexes aux marchés à bétail, (iii) le faible fonctionnement des laiteries suite aux difficultés d'accès au pâturage et points d'eau ainsi que l'insuffisance de pâturage.

En ce qui concerne les tendances des ventes sur les différents marchés à bétail, les mesures au niveau du Burkina Faso ont concerné leur fermeture. Avant cela, l'évolution des prix était fonction de l'insécurité. Mais l'arrêt de plusieurs activités et la fermeture des frontières pourraient favoriser une augmentation des prix. En revanche, le ralentissement des activités observé depuis l'apparition du COVID 19 pourrait occasionner une baisse du niveau de revenu, une baisse de vente nocturne des produits animaux et partant, une diminution des prix de vente, cet aspect pourrait être apprécié sur le terrain à travers une enquête.

Les risques potentiels liés à cette situation sur le COVID 19, sont la faim et pauvreté des acteurs. Cela est amplifié par les difficultés de pratiques pastorales, le calvaire encouru de l'insécurité/terrorisme, le déficit fourrager et l'interdiction de la transhumance transfrontalière au Bénin.

Comme perspectives et recommandations, je propose de soutenir les acteurs directs du pastoralisme à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de riposte communautaire pour à l'élevage pastoral dans le contexte de COVID 19. L'élaboration des mesures de sauvegarde des activités d'élevage face au COVID 19 du Burkina Faso est en cours de finalisation. En attendant l'élaboration d'un document communautaire sur le pastoralisme, dont nous pourrions apporter notre contribution, il est indiqué d'accompagner dans l'urgence la mise en œuvre des activités de notre plan national.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de recevoir, **Monsieur le Coordonnateur**, l'expression de ma franche collaboration.


Lucien S. NANEMA
Chevalier de l'Ordre du Mérite


LES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
Burkina Faso
Ministère de la Sécurité de l'Espace Pastoral